

Juin 2006



Dossier
de presse

L'énergie nucléaire et le projet EPR (European Pressurized water Reactor) à Flamanville 3

Direction Médias Groupe
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Tél : 01.40.42.22.22
www.edf.fr

- 1 -

SA au capital de 911 085 545 euros – 552 081 317 R.C.S. Paris





L'énergie nucléaire et le projet EPR (European Pressurized water Reactor)

L'énergie nucléaire : un atout pour la France	P. 3
<ul style="list-style-type: none">• Une nécessité réaffirmée dans la loi d'orientation sur les énergies• Une garantie du maintien de l'indépendance énergétique et de la sécurité d'approvisionnement dans un contexte de croissance sensible des besoins• Une contribution efficace à la lutte contre le réchauffement climatique et une réponse à l'épuisement des énergies fossiles• Une responsabilité de long terme partagée par EDF• Une participation majeure et compétitive dans la production d'électricité par EDF aux côtés des énergies renouvelables	
L'EPR : un enjeu industriel majeur pour l'avenir	P. 11
<ul style="list-style-type: none">• Une étape essentielle dans le renouvellement du parc de production d'électricité• La démonstration d'un savoir-faire industriel• Un haut niveau de sûreté• Une protection de l'environnement renforcée• Des performances améliorées	
L'EPR : un projet en faveur du développement local en Basse-Normandie	P. 14
<ul style="list-style-type: none">• Flamanville, un choix pertinent autour d'un consensus local• Flamanville, des retombées économiques importantes pour la Manche• Un engagement aux côtés des pouvoirs publics réaffirmé dans le débat public	
L'EPR : une réalisation à l'horizon 2012	P. 16
L'EPR : un débat public pour informer	P. 17
ANNEXE : FICHE TECHNIQUE	P. 18



L'énergie nucléaire : un atout pour la France

1.1 Une nécessité réaffirmée dans la loi d'orientation sur les énergies

Le recours important à l'électricité nucléaire en France, qui représente **87 % de la production électrique d'EDF**, a été lancé dès l'après-guerre et considérablement accéléré à la suite du choc pétrolier de 1973, dans l'objectif d'assurer au pays une indépendance énergétique.

En 1973, la France importait 76% de son approvisionnement en énergie, le pétrole constituant 84% de ses importations.

Dans ce cadre, le Groupe **EDF, 1^{er} producteur d'électricité au monde**, s'est doté, en moins de 20 ans, d'un parc de production électronucléaire sans équivalent dans le monde : **58 réacteurs** représentant une puissance installée de 63,1 GW qui hisse la France au rang de deuxième puissance électronucléaire mondiale derrière les Etats-Unis. L'**expertise technologique** développée par EDF dans ce domaine reste aujourd'hui une **référence reconnue** dans le monde entier.

Au cours du premier semestre 2003, le gouvernement a lancé un débat national sur les énergies qui s'est prolongé par une consultation du public autour du « Livre Blanc sur les énergies » présenté au Parlement. Cette concertation a abouti à l'élaboration d'une loi d'orientation sur les énergies, publiée en juillet 2005, qui définit la politique énergétique autour de quatre axes prioritaires :

- le maintien de l'option nucléaire ouverte
- la maîtrise de l'énergie,
- le développement des énergies renouvelables,
- le développement de la recherche.

1.2 Une garantie du maintien de l'indépendance énergétique et de la sécurité d'approvisionnement, dans un contexte de croissance sensible des besoins

✓ **Dans le monde, la demande énergétique** devrait augmenter de 60 % d'ici 2030*. En électricité, elle doublerait dans les 30 prochaines années. Cette tendance se conjugue avec l'épuisement programmé et rapproché des réserves d'hydrocarbures qui a contribué à la flambée des prix du pétrole. L'énergie est donc devenue un bien rare et ses prix sont désormais durablement orientés à la hausse.

La question majeure à l'aube du XXI^{ème} siècle est de savoir **comment satisfaire à l'avenir ces nouveaux besoins, sans accroître de façon sensible la production des gaz à effet de serre, responsables des dérèglements climatiques.**

Il s'agit aussi de savoir **comment diminuer la dépendance des économies vis-à-vis du marché des énergies fossiles, qui sont en voie d'épuisement et situées dans des régions du monde politiquement instables, marché dont les fluctuations risquent en outre de peser lourdement sur la croissance mondiale.**

Dans l'avenir, tous les experts s'accordent pour affirmer que toutes les énergies devront être mises à contribution, dans le cadre d'un «**mix énergétique**», le seul recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie ne pouvant permettre de faire face à l'ampleur des nouveaux besoins de la planète. D'ores-et-déjà, de nouveaux investissements en moyens de production sont indispensables.

De nombreux pays, à l'instar de la Finlande et de la France, sont sur le point de relancer leur programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires :

- la Chine a lancé en 2004 un appel d'offres pour la commande de quatre réacteurs nucléaires de nouvelle génération ; elle s'apprête à doter le pays de 32 nouveaux réacteurs pour faire face à une demande d'énergie largement supérieure à l'offre ;
- les Etats Unis entament une procédure de pré-certification de l'EPR, dans la perspective d'une relance du nucléaire définie dans le programme gouvernemental « *Nuclear Power 2010* » ;
- l'Italie, la Pologne et la Lituanie ont également marqué leur intérêt pour le nucléaire.

* Source AIE (Agence Internationale de l'Energie)

✓ **En Europe**, la demande énergétique devrait croître de 0,5 % par an et l'énergie nucléaire représente actuellement environ 1/3 de la production électrique de l'Union européenne.

Après une période de relative abondance liée à une surcapacité des moyens de production d'électricité par rapport aux besoins de consommation, tous les pays affrontent donc aujourd'hui une même réalité, liée à l'obsolescence progressive d'une partie des moyens de production, accélérée par la montée des légitimes exigences environnementales et confrontée à une croissance sensible de la demande.

Dans ce cadre, **une grande partie du parc électrique européen devra être renouvelée dans les 25 prochaines années**. L'enjeu porte sur au moins 300 000 MW de capacité de production de remplacement d'ici 2030, soit l'équivalent d'un peu plus de cinq fois le parc nucléaire français actuel.

✓ **En France**, de nouvelles capacités de production sont également nécessaires.

Depuis plus de vingt ans, EDF exploite en toute sûreté, les réacteurs électronucléaires les plus puissants et les plus performants au monde qui contribuent de manière essentielle à **l'indépendance énergétique** du pays.

Le taux **d'indépendance énergétique** a évolué de 24 % en 1973 à environ 50 % depuis 2000. La France est un pays exportateur d'électricité . Les exportations contractuelles ont atteint 90,9 TWh en 2005. EDF exporte 10% de l'électricité qu'elle produit.

Le parc nucléaire d'EDF dote en effet la France d'une capacité de production d'énergie équivalente aux réserves de pétrole de la Libye en l'abritant des fluctuations du prix du baril.

Réussite incontestable et reconnue de la France, la filière nucléaire participe en outre à la **nécessaire diversification des sources énergétiques**.

Évolution du taux d'indépendance énergétique de la France depuis 1973
(unité : %)

Années	1973	1979	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005
France	23,9	24,6	45,7	49,7	51,8	50,1	50,4	50,1	49,8

Source : DGEMP- Direction générale de l'énergie et des matières premières du Ministère de l'Industrie

1.3 Une contribution efficace à la lutte contre le réchauffement climatique et une réponse à l'épuisement des énergies fossiles

✓ Un rejet zéro de CO₂

Parmi les énergéticiens européens, EDF est celui qui émet le moins de CO₂ par kW. Grâce au nucléaire et à l'hydraulique, EDF fournit 95 % d'électricité sans émission de gaz à effet de serre. La filière nucléaire contribue donc efficacement à la préservation du futur de la planète, dans un contexte d'accélération des incidents climatiques.

Le protocole de Kyoto relatif à la réduction des gaz à effet de serre, lancé en 1997 et entré en vigueur en février 2005, prévoit, pour les pays industrialisés, la réduction de 5,2 % en moyenne des émissions de CO₂ en 2010 par rapport au niveau de 1990, la diminution visée pour l'ensemble des pays européens s'élevant à 8 %.

L'avance dont dispose la France en matière de production nucléaire et hydraulique l'autorise à maintenir ses émissions au même niveau qu'en 1990. En effet, le kWh d'électricité produit par le parc d'EDF en France s'accompagne d'une émission moyenne de 50g de CO₂, alors que la production d'un kWh européen entraîne l'émission de 400g de CO₂ associé.

Ainsi, les 500 scientifiques, industriels et représentants internationaux du monde politique réunis le 13 septembre 2005 au forum des sciences de Kyoto ont rappelé que « ***l'utilisation responsable de l'énergie nucléaire demeure une réponse importante à la préoccupation mondiale de réduire les émissions de CO₂ tout en répondant aux énormes besoins énergétiques mondiaux*** ».

✓ La préservation des ressources naturelles

L'énergie nucléaire permet en outre d'éviter de solliciter davantage les stocks d'énergies fossiles, en voie d'épuisement. La production d'énergie nucléaire est, par ailleurs, caractérisée par une très faible consommation de combustible, qui participe peu au coût de production, essentiellement lié à l'infrastructure et à la technologie.

Les ressources en uranium, matière première pour produire de l'énergie nucléaire, sont géographiquement bien réparties, notamment dans les pays stables tels le Canada et l'Australie. Elles sont en outre abondantes, si l'on intègre les progrès technologiques d'optimisation du combustible que réaliseront les réacteurs de génération IV.

1.4 Une responsabilité de long terme partagée par EDF

Comme toute activité industrielle, la production d'électricité d'origine nucléaire génère une quantité de déchets dont certains sont radioactifs.

Aujourd'hui la production totale des déchets issus de l'énergie nucléaire représente moins de 1kg par Français et par an (contre par exemple 2,5 tonnes de déchets industriels), dont environ 10g de déchets hautement radioactifs.

Les progrès continus réalisés dans ce domaine ont permis de diviser par 3 leur volume.

L'exploitation et la déconstruction des centrales nucléaires génèrent essentiellement des déchets dits « à vie courte » qui perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les 30 ans. Il s'agit de filtres, de résines permettant la purification de l'eau des circuits, mais aussi d'outillages, de pièces usagées, de plastiques et de textiles issus des opérations de maintenance, de gravats et de ferrailles issus de la démolition des bâtiments.

L'ensemble de ces déchets est évacué dans les deux centres de stockage de l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs), où ils sont conservés dans des conditions de haute sécurité jusqu'à ce que leur radioactivité ait disparu.

Le combustible nucléaire usagé produit en outre des déchets constitués de 96 % de matière recyclable dans la fabrication de nouveaux combustibles et 4 % de déchets de haute activité, « à vie longue » qui représentent les cendres de la combustion de l'uranium.

L'ensemble de ces déchets, est entreposé dans des conditions d'extrême sécurité sur le site de COGEMA à la Hague, dans un espace équivalent à une piscine olympique.

EDF a participé au **débat public** engagé sur la gestion de ces déchets à « vie longue », destiné à éclairer l'opinion sur les solutions à long terme. Un projet de loi fixant les orientations retenues est soumis au Parlement depuis le printemps 2006.

- **Un parc de production nucléaire sans équivalent**

Premier au monde, le parc nucléaire d'EDF représente 17,2 % de la capacité nucléaire mondiale.

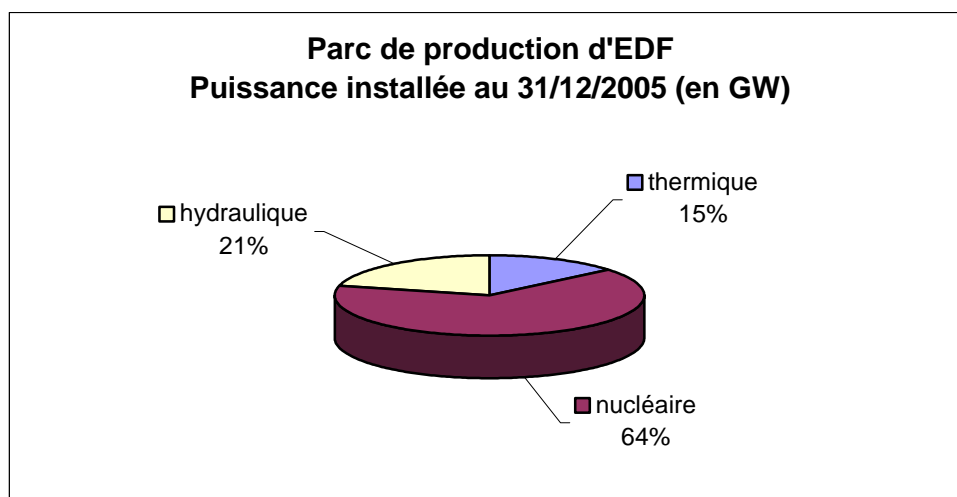
- **Un parc de production nucléaire répondant aux plus hautes exigences de sûreté**

L'atteinte du plus haut niveau de sûreté est l'exigence permanente d'EDF dans l'exploitation de son parc nucléaire, sous le contrôle très rigoureux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

EDF bénéficie de l'expérience accumulée de l'exploitation de ses 58 réacteurs et n'a connu, en 20 ans d'exploitation, aucun incident ayant eu des conséquences sur l'homme ou l'environnement, d'un niveau supérieur à 2 selon le classement de l'échelle INES (International Nuclear Event Scale). Adoptée en France en 1994, l'échelle INES permet d'instaurer dans le monde la même évaluation d'un incident ou d'un accident en classant les événements de 0 à 7.

- **Un parc de production aux sources diversifiées**

EDF développe des moyens de production qui combine toutes les énergies : nucléaire, thermique à flamme (charbon, fioul, gaz naturel) et énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, bio-masse).



- **Un parc de production équilibré, capable répondre à la variation de la demande**

L'électricité ne se stockant pas et faisant l'objet de demandes variables, en fonction des saisons notamment, la diversité des différents moyens de production utilisés par EDF permet d'ajuster en permanence l'offre à la demande :

- le nucléaire et l'hydraulique, en raison de leurs coûts variables de production peu élevés, sont utilisés en période de consommation normale (dite « en base »),
- l'hydraulique « modulable », (correspondant aux barrages de retenue) et le thermique à flamme sont sollicités en période de « semi-base » et « de pointe ».

- **Un parc de production compétitif**

Les faibles coûts variables de production et une exposition limitée aux variations des prix des hydrocarbures grâce au nucléaire et à l'hydraulique, conjugués à un savoir-faire en matière de conception, de construction et d'exploitation de centrales nucléaires permettent à EDF d'afficher un parc de production particulièrement compétitif.



L'EPR : un enjeu industriel majeur pour l'avenir

La réalisation du projet EPR constitue une étape essentielle dans le renouvellement du parc de production nucléaire d'EDF. Sa mise en service, prévue en 2012, permettra de disposer d'un réacteur performant et d'une organisation industrielle éprouvée le moment venu.

L'EPR s'inscrit dans la continuité des techniques existantes. Il agrège tous les progrès récents pour offrir une plus grande souplesse d'utilisation et la garantie d'une production d'électricité sûre, compétitive et très faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Le coût de cet investissement est estimé à 3,3 milliards d'euros.

2.1. L'EPR : une étape essentielle dans le renouvellement du parc de production d'électricité

A partir de 2020, les premières centrales nucléaires françaises mises en service à la fin des années 1970 auront 40 ans et devront être progressivement renouvelées.

Dans ce cadre, EDF a fait le choix de s'appuyer sur la technologie EPR pour préparer le nécessaire renouvellement de son parc nucléaire en exploitation.

La mise en service du réacteur tête de série EPR à Flamanville 3 est ainsi prévue pour 2012.

Parallèlement, EDF conduit des actions d'ingénierie et de maintenance pour assurer une durée de vie optimale de ses installations, sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

2.2 L'EPR : la démonstration d'un savoir-faire industriel

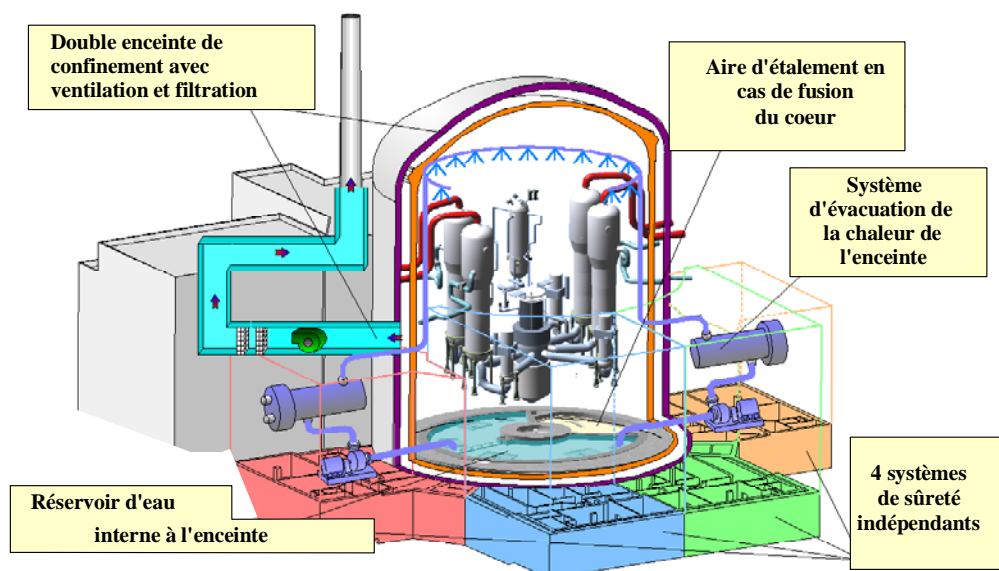
L'EPR est un réacteur à eau pressurisée, dont la puissance atteint 1600 MW (permettant de desservir environ 1 million de clients) développé depuis le début des années 1990 par EDF et AREVA-ANP en partenariat avec les électriciens allemands.

L'EPR agrège tous les progrès récents en matière de sûreté, de protection de l'environnement, de performance technique et économique. Sa conception s'appuie sur l'expérience acquise au cours de plus de 20 années d'exploitation de centrales nucléaires françaises et allemandes et sur les innovations en matière de recherche développées par le CEA et des organismes de recherche allemands.

La tête de série EPR, qui offre la garantie d'une production d'électricité sûre, compétitive et sans accroissement de l'effet de serre, fournit une excellente vitrine du savoir-faire industriel d'EDF et de ses partenaires ; elle contribue ainsi à la compétitivité de la France.

2.3 L'EPR : un très haut niveau de sûreté

Le réacteur EPR, doté de niveau de protection unique au monde, va permettre de répondre aux exigences de sûreté. En particulier, quatre systèmes de sauvegarde co-existent pour assurer chacun seul à 100 % l'une des deux fonctions de sûreté essentielles pour protéger l'homme et l'environnement en toutes circonstances : l'arrêt de la réaction nucléaire et le refroidissement du réacteur.



Source AREVA

2.4 L'EPR : une protection de l'environnement renforcée

L'EPR, parce qu'il permettra à la fois de produire massivement une énergie compétitive et très faiblement émettrice de gaz à effet de serre, possède de nombreux atouts pour le développement durable.

Les objectifs de conception et d'exploitation de l'EPR permettent notamment :

- **une utilisation plus efficace du combustible** : à production d'électricité constante, une diminution de 17 % de la consommation de combustible par rapport aux réacteurs de 1 300 MW
- **une réduction sensible des rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux** par rapport aux meilleures unités de production du parc nucléaire français (- 30 %, hormis pour le carbone 14 et le tritium, pour lesquels les quantités sont équivalentes),
- **une production de déchets radioactifs réduite** de 30 %.

2.5 L'EPR : des performances améliorées

Héritier des réacteurs français N4 et allemand KONVOI, l'EPR s'inscrit dans la continuité des techniques existante. Il offre une plus grande souplesse d'utilisation. et un coût d'exploitation moindre. L'EPR va permettre de consolider les compétences françaises dans le domaine du nucléaire et de préparer le renouvellement du parc français et européen.

L'EPR sera le réacteur **le plus puissant au monde** (1600 mégawatts, contre 1450 pour les plus récents), avec un rendement amélioré.

Plus performant, il utilisera 17 % de combustible en moins.

Sa durée de vie prévue est prévue pour **60 ans**, soit 20 ans de plus que les générations précédentes.

Le réacteur EPR devrait pouvoir atteindre **un taux de disponibilité de 90 %** (contre environ 83 % pour le parc nucléaire actuel), notamment grâce à une réduction de la durée moyenne des périodes d'arrêt pour rechargement du combustible, à sûreté équivalente. Cette durée sera réduite à 16 jours contre 30 à 45 jours aujourd'hui selon les différents types de centrales du parc.



L'EPR : un projet en faveur du développement local en Basse-Normandie

La sélection de Flamanville, parmi les 20 sites de production nucléaire d'EDF, s'est imposée au regard de critères techniques spécifiques. En outre, l'accueil de l'EPR à Flamanville fait l'objet d'un fort consensus des élus et des acteurs économiques locaux, compte tenu notamment des retombées économiques localement attendues.

3.1 Flamanville, un choix pertinent autour d'un consensus local

Le choix du site de Flamanville possède de nombreux atouts industriels :

- des réserves foncières disponibles et adaptées ;
- une évacuation de l'électricité possible dès la mise en service ;
- une position en bord de mer permettant de disposer d'une importante capacité de refroidissement.

Le consensus des élus et des acteurs économiques locaux pour accueillir cette tête de série a également été un élément déterminant dans le choix du site.

La présence dans le Cotentin d'une forte industrie nucléaire a permis aux entreprises locales d'acquérir des savoir-faire spécifiques pour concevoir, construire, maintenir et démanteler des unités industrielles complexes.

3.2 Flamanville, des retombées économiques importantes pour la Manche

La construction de la tête de série EPR, qui devrait durer cinq ans, aura un impact important sur le tissu économique normand en engendrant une croissance de l'activité. Les nouveaux besoins, notamment en main d'œuvre s'étendront, au-delà de la commune de Flamanville, au département du Cotentin et plus largement à la région Basse-Normandie.

La **réalisation** de l'EPR devrait entraîner la signature de **150 contrats** avec des entreprises pour la construction et la fourniture des équipements, et ce, avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Des actions ont été menées avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour que les entreprises locales et régionales soient identifiées dans le cadre des démarches d'appels d'offres y compris dans le cadre de sous-traitance sur des plus gros contrats, et avec l'Agence Nationale pour l'Emploi pour favoriser l'emploi local (identification de profils, formation...). De nombreux corps de métier pourront assurer des prestations techniques (génie civil, fabrication locale d'équipements, travaux électro-mécaniques...) ou de services associés au chantier (hébergement, locaux industriels, transports, logistique de chantier...).

La phase de chantier devrait atteindre un pic d'effectifs dépassant les **2 000 salariés**, ce qui est comparable à ce qu'a connu le Cotentin au moment de la construction des unités Flamanville 1 et 2 déjà en exploitation. Les capacités d'hébergement seront donc adaptées.

L'**exploitation** de la nouvelle centrale nécessite la création de **300 emplois directs permanents** (salariés d'EDF et d'entreprises externes) et de près d'une centaine d'emplois indirects (restauration, commerces, artisanat, services et petite industrie).

L'activité de maintenance, déjà soutenue pour les deux unités Flamanville 1 et 2 (de l'ordre de 35 millions d'euros d'achats annuels), sera naturellement confortée.

L'exploitation de l'unité Flamanville 3 apportera aux collectivités, par son produit fiscal, une capacité complémentaire de financement, offrant de nouvelles opportunités de développement local.

3.3 Un engagement aux côtés des pouvoirs publics réaffirmé dans le cadre du débat public

EDF a confirmé sa volonté d'être présente aux côtés des acteurs économiques locaux dans le développement du territoire. Le Groupe a proposé aux pouvoirs publics, dès la décision de poursuite du projet de l'EPR le 4 mai 2006, la mise en place d'une procédure « Grand chantier » afin, notamment, d'aider au développement d'actions de formations locales, d'aide au retour à l'emploi en coordination avec les services de l'Etat et les Chambres de Commerce et d'Industrie pour associer les entreprises locales au projet Flamanville 3.

4

L'EPR : une réalisation à l'horizon 2012

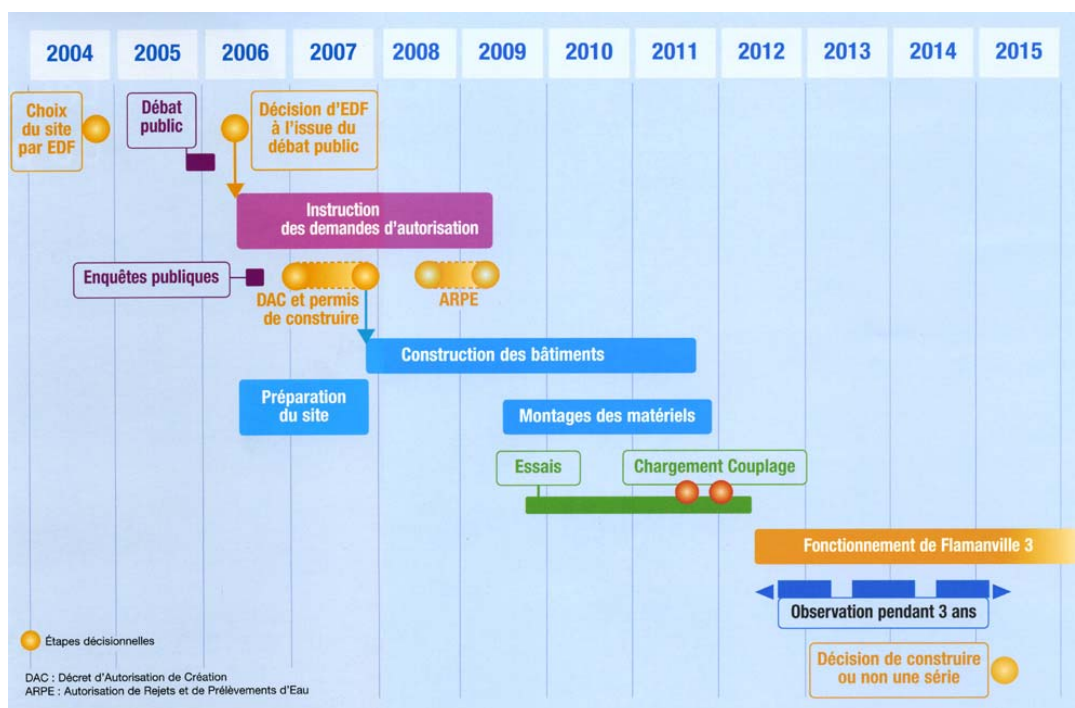
Le Conseil d'administration d'EDF a décidé le 4 mai 2006, de poursuivre le projet de construction d'une troisième unité de production d'électricité EPR sur le site de Flamanville.

Au lendemain du Conseil d'administration, EDF a lancé la procédure de demande d'autorisation de création (DAC) de l'installation nucléaire « Flamanville 3 » auprès des ministères concernés et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui donnera lieu à un décret d'autorisation de création signé par le Premier ministre. L'ASN procédera à une analyse technique des dossiers, en particulier du rapport de sûreté.

Cette DAC se poursuit par une enquête publique menée sous l'égide du préfet de la Manche. D'autres procédures réglementaires suivront dans les mois qui viennent.

Après l'attribution des premiers appels d'offres - avec clauses suspensives - et l'obtention des autorisations nécessaires, les travaux de préparation du site (accès, terrassements) devraient commencer à l'été 2006.

La phase de construction de la centrale elle-même débutera en décembre 2007 et s'étendra sur 54 mois pour une mise en service prévue en 2012.





L'EPR : un débat public pour informer

Le 21 octobre 2004, à l'issue d'une large consultation d'acteurs politiques et économiques, le Conseil d'administration d'EDF avait décidé d'engager la construction d'une tête de série EPR à Flamanville dans la Manche.

Le 4 novembre 2004, conformément à la réglementation en vigueur, EDF avait saisi la Commission Nationale de Débat Public (CNDP), qui a créé une Commission Particulière du Débat Public EPR (CPDP).

Le débat public a duré quatre mois, du 19 octobre 2005 au 18 février 2006. Une vingtaine de réunions publiques ont été organisées en Basse-Normandie et dans d'autres grandes villes. Il a permis au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions tout en permettant à chacun d'exprimer son point de vue.

La CNDP a rendu son rapport le 11 avril 2006 à Saint-Lô (Manche).

A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration d'EDF a décidé le 4 mai 2006, de poursuivre le projet de construction d'une troisième unité de production d'électricité sur le site de Flamanville à partir d'un réacteur de type EPR.

Pour toute information relative au débat public, www.debatpublic-epr.org.

Rappel du calendrier	
Octobre 2004.	EDF choisit le site de Flamanville pour le projet de construction du réacteur EPR
Novembre 2004	EDF saisit la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
Décembre 2004	Le Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) est nommé
21 octobre 2005	Le débat public s'ouvre le 19 octobre à Cherbourg. 21 débats en France suivront pendant 4 mois minimum
18 février 2006	Le débat public est clôturé.
11 avril 2006	La CNDP publie son rapport.
4 mai 2006	Le Conseil d'administration prend sa décision.

EDF poursuivra sa démarche d'information et de transparence vis-à-vis du public à chaque étape du déploiement du projet.



Annexes

Chiffres-clef sur l'EPR

Caractéristiques techniques

Puissance du réacteur	1 600 MW
Disponibilité (temps où le réacteur est en fonctionnement sur une année)	> 90 % (soit + 10 % du parc nucléaire actuel)
Durée de vie	60 ans
Durée de construction	5 ans
Date de mise en service du réacteur	2012

Performances environnementales

Gain en volume de déchets radioactifs (par rapport aux unités 1 300 MW)	- 30 %
Rejets radioactifs liquides par MW produit (hors tritium et carbone 14) (par rapport aux unités 1 300 MW)	- 30 %
Rejets radioactifs gazeux par MW produit (hors tritium et carbone 14 équivalent)	- 30 à - 40 %

Données économiques

Montant de l'investissement	3,3 milliards d'euros
Nombre de création d'emplois	300 emplois directs permanents